



Directive 554 (1999)¹

Europe du Sud-Est après le conflit au Kosovo: reconstruction économique et renouveau

Assemblée parlementaire

L'Assemblée, se référant à sa [Recommandation 1423 \(1999\)](#) relative à la reconstruction économique et au renouveau en Europe du Sud-Est après le conflit au Kosovo, estime que cette reconstruction et ce renouveau sont vitaux, non seulement pour le développement économique, mais aussi pour une paix et une stabilité durables dans la région et dans toute l'Europe. Cet effort international revêtant un caractère d'urgence, étant complexe et s'inscrivant dans le long terme, il est donc nécessaire que l'Europe parlementaire suive de près les progrès effectués et les difficultés rencontrées. C'est pourquoi l'Assemblée charge sa commission des questions économiques et du développement, assistée au besoin par d'autres commissions de l'Assemblée, de faire rapport sur ce sujet à intervalles réguliers.

1. Discussion par l'Assemblée les 22 et 23 septembre 1999 (29e et 30e séances) (voir [Doc. 8503](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteurs: MM. Kirilov et Obuljen; [Doc. 8538](#), avis de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, rapporteur: M. Ivanov; et [Doc. 8529](#), avis de la commission de l'agriculture et du développement rural, rapporteur: M. Goulet). Texte adopté par l'Assemblée le 23 septembre 1999 (30e séance).

